

Mons, le 18 septembre 2024

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter le/les point(s) suivant(s) à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 24 septembre 2024 :

Séance publique

QUESTIONS ORALES D'ACTUALITÉ

1. Fumée grise pour la Vigie.- Question de M. le Conseiller Luc PARMENTIER.
 - 1.1. Vigilis.- Question de M. le Conseiller Luc PARMENTIER.
 - 1.2. Harcèlement scolaire .- Question de M. le Conseiller David JADOUL.

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.

**Le Président du Conseil provincial
Armand BOITE**





Luc PARMENTIER
Vice-Président du Conseil provincial

Collège provincial
Rue Verte 13
7000 Mons

Montignies sur Sambre, le 16 septembre 2024

Interpellation Conseil provincial du 24 septembre 2024 : FUMÉE GRISE POUR LA VIGIE

Chers Membres du Collège provincial,

La presse du début du mois de juillet faisait état de la fermeture de l'internat de l'UT situé dans la tour de la Vigie suite à la réalisation des études préparatoires à la réfection.

Les services techniques de la Province ont découvert de potentielles carences en matière de protection incendie ce qui a motivé la fermeture de celui-ci.

Les services techniques provinciaux sont en contact étroit avec le service d'incendie de Hainaut-Est afin de préciser les zones d'intervention nécessaires. Les conclusions de cette concertation devraient permettre au Collège provincial de se prononcer sur l'occupation possible de tout ou d'une partie du site et sur un éventuel plan d'investissement.

J'ose espérer que pendant ces deux mois de vacances, le groupe de travail dédié à la vigie a réussi à y voir plus clair afin de tracer un nouvel avenir pour ce bâtiment.

Une cellule spéciale a été mise en place afin de recaser les 95 étudiants qui avaient réservé un logement provincial. Il apparaît que les 5 éducateurs encadrant ces étudiants auraient été réaffectés dans différents établissements scolaires provinciaux.

Pour accompagner ces étudiants dans la recherche d'un nouveau logement, la Province a mis en place une cellule avec l'appui de trois assistantes sociales. Une aide financière leur sera également accessible pour compenser les différences de loyers.

A la mi-août, la presse locale titrait, d'ailleurs, le bâtiment de la vigie de l'UT restera fermé et que la Province était toujours dans l'attente du return des pompiers.

Il est assez incongru que ce bâtiment en travaux de rénovation : nettoyage de la façade, changement des châssis, installation d'escaliers de secours, etc..., depuis une grosse décennie n'ait jamais fait l'objet d'une étude incendie correcte.

Les Membres du Collège provincial pourraient-ils me faire connaître les différents éléments ayant amené la fermeture de ce bâtiment et faire le point sur le futur de ce bâtiment emblématique de notre Province ?

Dans l'attente de votre réponse, chers Membres du Collège provincial, veuillez recevoir mes carolorégiennes et écologiques salutations.

Luc PARMENTIER
Vice-Président du Conseil provincial



Luc PARMENTIER

Vice-Président du Conseil provincial

**Collège provincial
Rue Verte 13
7000 Mons**

Montignies sur Sambre, le 16 septembre 2024

Question Conseil provincial du 24 septembre 2024 : VIGILIS

Chers Membres du Collège provincial,

La Ville de Charleroi a décidé d'innover en matière de sécurité en créant deux zones Vigilis sur le territoire communal, l'une aux abords de Rive Gauche, l'autre aux abords du Campus, deux zones privées donc mais qui débouchent bien entendu sur l'espace public et donc communal.

Ces conventions avec des sociétés privées se font dans un cadre strictement fixé par la loi : il n'y a aucune liberté prise avec les textes légaux quant aux prérogatives dont pourraient disposer les agents de ces sociétés privées. Ils ne sont en aucun cas amenés à se substituer à des policiers.

Les zones Vigilis correspondent à des zones qui ont une activité et connaissent des flux de personnes qui sortent de l'ordinaire (les millions de visiteurs de Rives Gauche, les milliers d'étudiants du campus). Les problèmes liés aux comportements des personnes qui les fréquentent sont particuliers et appellent des réponses spécifiques.

Les vigiles seront là pour exercer des missions de surveillance, de prévention, de dissuasion qui entrent parfaitement dans le scope de leur formation. En déminant certains problèmes par leur seule présence et leurs actions, ils délestent les forces de police de petites missions chronophages, ce qui a des incidences positives sur le confort de travail des policiers ; ils rassurent les usagers par une présence sécuritaire, ils dissuadent ou empêchent certains comportements.

L'initiative fera l'objet d'un contrôle strict pour éviter tout problème : une limite de temps a été fixée, un an au terme de laquelle une évaluation sera faite pour voir s'il est opportun de continuer. Les périmètres des zones sont aussi circonscrits aux environs immédiats de Rive Gauche et du Campus, on ne donne pas la Ville aux sociétés de sécurité.

Les Membres du Collège provincial pourraient-ils me faire connaître si notre Province active sur le périmètre du Campus a été intégrée à la réflexion ainsi que l'influence de la zone Vigilis campus sur la sécurité autour des différents bâtiments provinciaux imbriqués dans cette zone ?

Dans l'attente de votre réponse, chers Membres du Collège provincial, veuillez recevoir mes carolorégiennes et écologiques salutations.

Luc PARMENTIER
Vice-Président du Conseil provincial

Question orale d'actualité

Question de Monsieur David Jadoul, Conseiller provincial sur « Les moyens mis en œuvres afin de lutter contre le phénomène de harcèlement scolaire au sein des écoles provinciales. »

Monsieur le Gouverneur,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège provincial,
Chers collègues,
Monsieur le Directeur général,
Monsieur le Député provincial,

En Europe, on estime que le harcèlement à l'école toucherait 8 à 15 % des jeunes scolarisés, tous âges confondus, de l'enseignement fondamental au secondaire, et il serait à la fois physique et psychologique. Il peut en effet prendre des formes diverses : verbales, corporelles, matérielles, relationnelles (rejet ou l'exclusion), ou le cyberharcèlement.

La plupart des actes de harcèlement impliquent trois sortes d'« acteurs » : harceleur(s), victime(s) et témoins qui encouragent le harceleur par leurs rires, leur simple présence ou leur passivité.

Les effets néfastes peuvent mener à la désocialisation de la victime, à l'échec scolaire et parfois (malheureusement) à des tentatives suicides ou suicides.

La FWB demande que « La problématique du harcèlement scolaire soit un phénomène dont on ne doit plus démontrer les effets négatifs. Il doit dès lors devenir un **souci partagé** entre toutes les composantes de la communauté scolaire : les élèves, les enseignants, les parents, les directions, et plus largement, tout le personnel de l'école et ses partenaires. »

Le décret du 27/04/2023 relatif à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaires prévoit une procédure de signalement interne à l'école et de prise en charge des situations de harcèlement et de cyberharcèlement scolaires.

Celle-ci est établie par la direction, approuvée par le pouvoir organisateur, et prévoit :

- 1° les modalités d'enregistrement du signalement ;
- 2° les étapes de la procédure, du signalement jusqu'au traitement ;
- 3° les délais maximums de traitement du signalement ;
- 4° l'identification des personnes relais.

Je sais que la Province, et vous Monsieur le Député, n'avez pas attendu ce décret pour agir et mettre en œuvre une politique de lutte contre le harcèlement scolaire, ni attendu pour former les enseignants à ce phénomène inquiétant!

Monsieur le Député provincial pourrait-il nous dire où est la mise en application de ces mesures au sein des établissements scolaires de la Province de Hainaut. Et quelles sont les autres mesures (ou projets) que la Province met en place afin de lutter contre le harcèlement scolaire.

Je vous remercie par avance pour les réponses apportées à ma demande.